

Code de conduite à l'attention des fournisseurs

BASF crée une chimie pour un avenir durable. Nous développons des produits et solutions durables avec, au-delà du succès économique, le souci permanent de la protection de l'environnement et du maintien de notre engagement social. Nous appliquons ces principes dans toutes nos opérations commerciales, afin de permettre à nos clients de répondre aux besoins actuels et futurs de la société.

Nous nous sommes engagés à nous sourcer de façon responsable (« We source responsibly ») et nous voulons accompagner nos fournisseurs dans ce mouvement de développement de la durabilité pour mieux l'intégrer dans toute notre chaîne de distribution. Ainsi, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment aux réglementations en vigueur et qu'ils adhèrent aux standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance internationaux véhiculés dans la charte ESG. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils mettent tout en œuvre pour implémenter ces standards auprès leurs propres fournisseurs et sous-traitants.

Nous attendons de vous, nos fournisseurs, que vous adoptiez, souteniez et appliquiez en particulier les valeurs suivantes, basées sur les dix principes directeurs relatifs aux entreprises de l'initiative Global Compact (Pacte global) des Nations unies sur les droits de l'homme, sur l'organisation internationale du travail, sur la déclaration relative aux principes fondamentaux du droit du travail et sur le programme mondial de gestion responsable Responsible Care® de l'industrie chimique :

Environnement

- Vous vous conformez aux règlements environnementaux, de santé et de sécurité en vigueur.
- Vous promouvez un développement, une fabrication, un transport, une utilisation et une élimination raisonnés de vos produits ;
- Vous garanzissez par des systèmes de gestion appropriés que la qualité et la sécurité de vos produits soient conformes aux réglementations en vigueur.
- Vous protégez la vie et la santé de vos employés, de vos concitoyens et de façon plus large du grand public contre les risques inhérents à vos procédés et produits.
- Vous utilisez vos ressources avec efficacité, appliquez des technologies respectueuses de l'environnement et économes en énergie, réduisez vos déchets ainsi que vos émissions dans l'air, l'eau et le sol.
- Vous minimisez les effets négatifs que peuvent avoir vos activités sur la biodiversité, le climat et les ressources en eau.

Social

- Vous soutenez la protection des droits de l'être humain de la déclaration universelle des droits de l'homme, luttiez contre le travail forcé (inclus l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains) ainsi que le travail des enfants.
- Vous soutenez la liberté d'association et le droit aux conventions collectives, conformément aux lois en vigueur.
- Vous traitez vos employés avec respect et fournissez des lieux de travail exempts de tout type d'abus (harcèlement, discrimination traitement inhumain) et de toute pratique illégale.
- Vous donnez à vos employés et à toute personne concernée la possibilité de signaler toute activité potentiellement illégale identifiée en tant que tel sur leur lieu de travail.

- Vous vous conformez aux lois en vigueur sur le salaire minimal et sur les heures de travail, et garantissez une compensation salariale conforme aux conditions de vie locales.

Governance

- Vous soutenez les lois et les règles du commerce national et international, sans vous limiter à celles relatives à l'antitrust et au régime de sanction.
- Vous considérez l'intégrité comme fondement de tout partenariat commercial.
- Vous prohibez tous types de pot-de-vin, corruption et blanchiment d'argent.
- Vous proscrivez les dons susceptibles d'encourager des fonctionnaires ou des personnes privées à des actes contraires à leurs obligations ou de les influencer dans de le cadre de décisions commerciales.
- Vous respectez et protégez la confidentialité des informations à caractère privé de vos employés et partenaires commerciaux et préservez la propriété intellectuelle de toute utilisation abusive.
- Vous mettez en œuvre un système approprié de gestion de la conformité, qui aide au respect des lois, règlements et normes.

Il est très important pour nous que vous garantissiez les principes de développement durable dans votre chaîne de distribution. Vous devez pour cela adhérer aux principes mentionnés ci-dessus ou montrer votre engagement à votre propre code de conduite ou politique d'entreprise couvrant ces principes. Dans ce cadre, BASF se réserve le droit d'évaluer ou d'auditer votre conformité et, si nécessaire, de prendre des mesures pouvant aller jusqu'à une remise en cause de notre partenariat en cas de manquement flagrant à ces principes internationaux ou en cas de comportement de défiance envers ceux-ci.

Pour toute question se rapportant à une conduite illégale ou inappropriée, veuillez contacter le N° direct auprès du service BASF sur la conformité, que vous pourrez trouver sur le lien : <https://www.basf.com/en/company/about-us/management/code-of-conduct.html>

VOUS faites partie de notre chaîne de distribution – BASF compte sur votre engagement !

Pour plus de détails et d'informations, visitez le site : www.basf.com/supplier-code-of-conduct



